



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 26 janvier 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 ET DES MESURES EN DÉCOULANT:

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière: madame Josée Vendette qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du Conseil présents demandent la tenue d'une séance extraordinaire pour traiter des points mentionnés à l'avis public 22 janvier 2021. Conformément à l'article 325 de la Loi sur les Citées et Villes, tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance et autorise la tenue de la séance extraordinaire pour traiter de ce dossier.

Une renonciation écrite de l'avis de convocation sera signée par les membres du conseil municipal à même le présent procès-verbal.

01-2601-2021

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la demande de convocation d'une séance extraordinaire reçue de deux membres du conseil, la conseillère madame Ginette Pinard et le conseiller monsieur Daniel Pitre;

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Directeur des travaux – Ouverture de poste – Mandat au comité d'élus désignés pour démarrer le processus de définition des tâches ;
3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 216-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2021;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

CONSIDÉRANT l'avis de convocation transmis conformément à la loi;

CONSIDÉRANT les justifications qui sont données;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en modifiant le point 2 par :
Directeur des travaux publics vs contremaître des travaux publics.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Directeur des travaux publics vs contremaître des travaux publics – Ouverture de poste – Mandat au comité d'élus désignés pour démarrer le



No de résolution
ou annotation

- processus de définition des tâches ;
3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 216-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2021;
 4. Période de questions;
 5. Levée de l'assemblée.

Le vote est demandé afin d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

En faveur de l'acceptation de l'ordre du jour tel que modifié et que l'assemblée ait lieu :
Le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
La conseillère madame Nathalie Boissé,
Le conseiller monsieur Daniel Pitre,
Le conseiller monsieur Simon Chênevert,
La conseillère madame Ginette Pinard,
Le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'accepter la tenue de la séance extraordinaire avec les modifications demandées.

ADOPTÉE

02-2601-2021

2.0 DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS VS CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS – OUVERTURE DE POSTE – MANDAT AU COMITÉ D'ÉLUS DÉSIGNÉS POUR DÉMARRER LE PROCESSUS DE DÉFINITION DES TÂCHES

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil se sont exprimés à tour de rôle sur la pertinence d'un directeur des travaux publics ou d'un contremaître des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Ginette Pinard,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre,

DE FAIRE l'ouverture de poste pour un contremaître des travaux publics.

Le vote est demandé :

En faveur de l'ouverture d'un poste de contremaître de travaux publics :

La conseillère madame Ginette Pinard,
Le conseiller monsieur Simon Chênevert,
Le conseiller monsieur Daniel Pitre,
Le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche.

Contre l'ouverture d'un poste de contremaître de travaux publics :

La conseillère madame Nathalie Boissé,
Le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne,
Le Maire monsieur Michel Plourde.

SUR DIVISION la résolution est adoptée.

M. le Maire mentionne qu'il se rallie à la majorité des membres du conseil.

ADOPTÉE.


3.0 AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 216-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS, AUTRES TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2021

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 216-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2021.

Ce projet de règlement établit les taux de taxes, de compensations et autres tarifs et autres redevances pour l'année 2021.

En grande ligne, les taux de taxes des différentes catégories d'immeuble seront ajustés pour procurer les mêmes revenus que ceux perçus en 2020. Le taux de base demeure le même.

Les autres taux sont établis suivant les dépenses qu'ils compensent (égouts, aqueduc, matières résiduelles, etc.). Une tarification additionnelle est ajoutée pour permettre aux citoyens de Danville d'avoir accès gratuitement à l'Écocentre de la Ville de Val-des-Sources.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>La Ville de Danville maintient les taxes dédiées à une réserve aux fins de développement économique représentant 1/20 du taux de base et à une réserve aux fins d'infrastructures municipales représentant 1/8 du taux de base.</p> <p>Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.</p>
	<p>4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS</p> <p>Les questions sont les suivantes :</p> <p>Madame Francine Geoffroy demande pourquoi monsieur le Maire et monsieur Dionne n'ont pas pris connaissance du droit de veto ? Monsieur le Maire explique qu'il n'y a jamais eu de droit de demander un droit de veto pour la convocation. Un droit de veto ne s'applique pas à une convocation.</p> <p>Madame Francine Geoffroy désire savoir qui a demandé la séance extraordinaire ?</p> <p>Monsieur Patrick Dubois demande pourquoi on n'engage pas une ressource humaine extérieure pour faire l'évaluation des besoins ?</p> <p>Madame Francine Labelle Girard demande quel est le nombre d'employés dans le département de la voirie ?</p> <p>Madame Francine Geoffroy : Est-ce que l'on a les moyens d'avoir un directeur et un contremaître ?</p> <p>Quelle est la différence de l'échelle salariale pour ces postes (contremaître et directeur) ?</p> <p>Monsieur Patrick Dubois demande si on peut avoir l'opinion de la direction générale ?</p> <p>Monsieur Martin Cloutier désire savoir si l'on a pensé à engager quelqu'un de Danville ?</p> <p>Monsieur Marien Demers, la question s'adresse aux conseillers qui ont voté pour un contremaître, comment pensez-vous alléger les tâches de la direction ?</p>
<p>03-2601-2020</p>	<p>5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;</p> <p>SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20h35.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale

Tel que mentionné antérieurement :

Une renonciation écrite de l'avis de convocation sera signée par les membres du conseil municipal à même le présent procès-verbal.

Maire :	Monsieur Michel Plourde	_____
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard	_____
Conseiller #2:	Monsieur Jean-Guy Dionne	_____
Conseiller #3 :	Monsieur Simon Chênevert	_____
Conseiller #4:	Monsieur Jean-Guy Laroche	_____
Conseiller #5:	Monsieur Daniel Pitre	_____
Conseiller #6:	Madame Nathalie Boissé	_____